

éviter la dépense des deniers publics qu'entraînerait une tentative aussi futile. Par conséquent, je me bornerai à dire que la façon d'agir du Gouvernement, à l'heure actuelle, réduit le Parlement, quant à sa fonction essentielle, à une simple inutilité, à une farce absolue, et que l'opposition n'a pas l'intention d'y prêter la main.

M. BELL (Hamilton): Monsieur le président, depuis le début de la session, ou, du moins, depuis le dépôt du projet dont le comité est saisi, la droite a dû écouter des objections de toute sorte, toutes ayant un seul but: entraver les mesures mises en œuvre par le Gouvernement pour atténuer l'état du chômage. L'honorable représentant de Prince-Albert (M. Mackenzie King) et ses soutiens nous ont indiqué plusieurs raisons qui devraient, à leur sens, nous porter à rejeter la mesure, ou à y mettre fin sans tenir compte des conséquences; mais, jusqu'à ce que le très honorable député ait repris son siège, on ne nous a pas dit pourquoi on devrait retirer les mesures dont nous sommes saisis ou pourquoi le Parlement ne devrait pas se considérer comme obligé de les adopter. Il doit être édifiant pour la Chambre d'entendre, pendant des jours, sous la direction du très honorable député ou avec son approbation, des membres de l'opposition indiquer pourquoi l'on devrait mettre obstacle aux mesures de secours que demandent l'Ouest et le pays tout entier. Si j'ai bien saisi leur pensée, ils agissaient ainsi parce qu'au lieu d'adopter la proposition soumise à la Chambre, ils se croyaient en mesure de proposer un plan plus acceptable, c'est-à-dire le dépôt d'un projet....

Un MEMBRE: Ayez-en le cœur net.

M. BELL (Hamilton): C'est ce que je vais faire, et vous n'en serez pas enchanté. Un projet qui donnerait l'occasion d'examiner et de résoudre le problème auquel il faut faire face pour atténuer le chômage.

M. VALLANCE: C'est la dernière occasion qu'aura l'honorable député.

M. BELL (Hamilton): Je prie le comité de juger le très honorable membre à la lueur de ce qui s'est passé en 1924. Il convoqua à Ottawa une conférence pour étudier le grave problème du chômage. Il se trouvait alors dans cette ville des représentants de presque toutes les grandes municipalités canadiennes. Mon très honorable ami sait qu'à cette occasion il a envoyé dans la salle du conseil son ministre du Travail, M. Murdock. Qu'a-t-il fait? Lorsque ces délégués des diverses municipalités se sont réunis à Ottawa, ce même homme, conformément aux instructions de mon très honorable ami de Prince-Albert, leur

[Le très hon. Mackenzie King.]

a signifié que le gouvernement fédéral n'avait absolument rien à voir à la question du chômage, que l'Etat était dégagé de toute responsabilité en pareille matière et que les délégués feraient mieux de rentrer chez eux et de subvenir eux-mêmes à leurs propres besoins. Cela, qui osera le nier? Que nous révèle le dossier? Il nous révèle que notre très honorable collègue qui aujourd'hui attaque le premier ministre et l'accuse de ne rien faire alors que tout le pays proclame ce qu'il a accompli...

Plusieurs MEMBRES: Très bien!

M. BELL (Hamilton): Je suis heureux que nos adversaires le reconnaissent. Ils ne le nieront pas. Alors, dis-je, que tout le pays rend témoignage aux actes du premier ministre actuel, le très honorable député de Prince-Albert compte que le public canadien va oublier ses gestes vides de 1924, alors qu'il a eu l'occasion d'agir, mais l'a manquée, et qu'à cause de son incapacité il n'y a eu rien de fait. Assurément, la population canadienne ne peut désirer qu'un seul résultat: que celui dont les paroles étaient vides soit jugé par sa stérilité et que l'homme d'action qui a tout accompli et qui est aujourd'hui premier ministre du Canada soit maintenu contre l'obstination, la sottise et l'ignorance.

M. NEILL: Comme je n'ai pris aucune part jusqu'ici à la présente discussion, on ne m'accusera peut-être pas de la prolonger outre mesure. Sans doute, certains le prétendront-ils, mais sans cause. Je n'ai pas participé au débat, parce qu'à mes yeux la prolongation de trente jours est bien moins importante que la question au sujet de laquelle je vais interroger le premier ministre: Que va-t-on faire en matière de secours après le 1er mai? D'ici au premier mai il ne reste que vingt-neuf jours; la prolongation de délai y verra. Mais ce qui intéresse les provinces, les municipalités et le public canadien en général, c'est ce que compte faire le ministère après le 1er mai.

A ce propos, je prie le premier ministre d'éclaircir un peu certaines expressions qu'il a employées hier en parlant des articles que la Chambre étudie maintenant; en effet, en relisant ses paroles, j'ai cru constater certaines lacunes. Voici ce qu'a dit hier le premier ministre, page 1698 du *hansard* non révisé (v.a.):

Cela peut être d'un certain intérêt, et je crois que le comité devrait savoir que pour donner suite aux vœux que j'ai exprimées il y a quelques jours....

Je crois comprendre que par cette allusion à ses observations d'il y a quelques jours,—il voudra bien rectifier si je fais erreur,—il entend cette occasion où il a énoncé qu'il était résolu, dès la prorogation des législatures pro-